



Prestations spéciales

- › Libération des primes en cas d'incapacité de gain, de décès ou de chômage
- › Couvertures assistance pour les modules d'assurance y relatifs, avec des montants assurés élevés et sans franchise

Modules de base combinables

- › Excellent rapport prix-prestations
- › Transparence totale, pas de doublons
- › Ni surassurance ni sous-assurance
- › Couverture faute grave incluse
- › Les enfants vivant dans le même ménage sont coassurés. Service à la clientèle de première qualité, un interlocuteur unique

Des prestations de premier plan zéro souci dans les modules de base

Véhicules automobiles

- › Système modulaire souple
- › Couverture faute grave incluse
- › Bris de glaces sans franchise
- › Libre choix de la franchise
- › Valeur vénale majorée: +10% pour les véhicules de huit ans et plus

Ménage

- › Couverture faute grave incluse
- › Renonciation à la réduction en cas de sous-assurance pour la couverture de base si la somme d'assurance a été déterminée sur la base d'un inventaire standardisé
- › Frais à concurrence de 20% de la somme d'assurance, mais au moins CHF 10 000.–
- › Service des clés jusqu'à CHF 2000.–
- › Vélos, skis et snowboards assurés à la valeur à neuf
- › Les produits surgelés sont assurés à leur pleine valeur

Bâtiment

- › Frais de localisation ou de dégagement à concurrence de 10% de la somme d'assurance, au maximum CHF 10 000.–
- › Frais de déblaiement à concurrence de 10% de la somme d'assurance, au maximum CHF 50 000.–
- › Renchérissement à concurrence de 20% de la somme d'assurance, mais au maximum CHF 80 000.– (pendant deux ans au plus à compter du sinistre)

Responsabilité civile privée

- › Couverture faute grave incluse
- › Les enfants vivant dans le même ménage sont coassurés, quel que soit leur âge et qu'ils exercent ou non une activité lucrative
- › Dommages causés à des véhicules de tiers utilisés par l'assuré 30 jours par an au plus
- › Pas de franchises obligatoires pour les dommages corporels et matériels
- › Protection juridique de base active à concurrence de CHF 250 000.–

Protection juridique

- › Couverture faute grave incluse
- › Montant assuré de CHF 500 000.– par cas, sans franchise
- › Libre choix de l'avocat
- › Valable dans le monde entier pour tous les domaines du droit
- › Conseil téléphonique pour toutes les questions juridiques
- › Règlement neutre des sinistres par Coop Protection juridique

